

# T S A AUDIT

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Montpellier

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Montpellier-Nîmes

**Jean-Michel OUVRELLE**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

## INITIATIVE GARD

904, avenue Maréchal Juin

NIMES



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Exercice clos le 31 décembre 2020



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020



A l'assemblée générale,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **INITIATIVE GARD** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Impact sur les comptes annuels liés à l'application de Règlement ANC 2018-06 » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2018-06.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les comptes annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2020,
- estimations comptables significatives : l'appréciation des risques sur créances fait l'objet d'une méthode arrêtée par le conseil d'administration et qui nous semble correspondre à une application satisfaisante du principe de prudence,
- principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi qu'une correcte application.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date d'établissement de notre rapport, le rapport de gestion et les documents adressés aux membres de l'association ne nous ont pas été communiqués.

En conséquence nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

#### RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

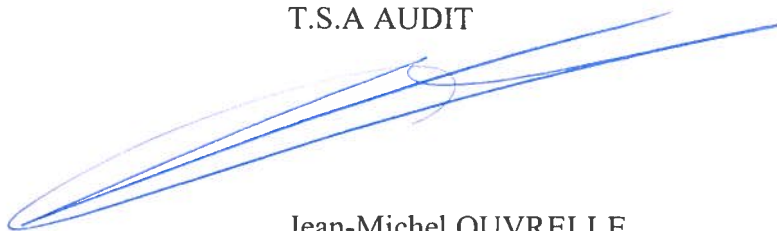
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes,  
le 15 juin 2021  
le Commissaire aux Comptes  
T.S.A AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel OUVRELLE

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	6 435	5 457	978	0,02	1 819	0,03
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	4 332 779	298 467	4 034 312	71,24	3 800 462	70,88
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 339 214</b>	<b>303 924</b>	<b>4 035 290</b>	<b>71,26</b>	<b>3 802 281</b>	<b>70,92</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	241 676		241 676	4,27	412 526	7,69
Valeurs mobilières de placement	6 075		6 075	0,11	6 000	0,11
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 380 024		1 380 024	24,37	1 140 707	21,28
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 627 774</b>		<b>1 627 774</b>	<b>28,74</b>	<b>1 559 233</b>	<b>29,08</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>5 966 989</b>	<b>303 924</b>	<b>5 663 065</b>	<b>100,00</b>	<b>5 361 515</b>	<b>100,00</b>



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	5 519 477	97,46	5 088 604	94,91
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires	672 666	11,88	664 715	12,40
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-550 198	-9,71	-251 708	-4,68
Excédent ou déficit de l'exercice	-40 607	-0,71	-217 252	-4,04
Situation nette (sous total)	5 601 339	98,91	5 284 358	98,56
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 601 339</b>	<b>98,91</b>	<b>5 284 358</b>	<b>98,56</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 065	0,07	3 900	0,07
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	41 224	0,73	48 290	0,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16 437	0,29	24 967	0,47
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>61 726</b>	<b>1,03</b>	<b>77 157</b>	<b>1,44</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>5 663 065</b>	<b>100,00</b>	<b>5 361 515</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				





COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
		Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>							
Cotisations		35 300		36 950		-1 650	-4.46
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens							
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services							
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation		170 937		239 272		-68 335	-28.55
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels							
- Mécénats							
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		4 440		4 342		98	2.26
Utilisations des fonds dédiés							
Autres produits		5 476		10 252		-4 776	-46.58
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>216 153</b>		<b>290 816</b>		<b>-74 663</b>	<b>-25.66</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>							
Achats de marchandises							
Variations stocks							
Autres achats et charges externes		45 206		83 912		-38 706	-46.12
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés		1 371		1 398		-27	-1.92
Salaires et traitements		186 689		213 926		-27 237	-12.72
Charges sociales		64 448		68 973		-4 525	-6.55
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		841		625		216	34.56
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés							
Autres charges		2		12		-10	-83.32
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>298 557</b>		<b>368 846</b>		<b>-70 289</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>-82 404</b>		<b>-78 030</b>		<b>-4 374</b>	<b>-5.60</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>							
De participations		94		90		4	4.44
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		3 783		15 953		-12 170	-76.28
Autres intérêts et produits assimilés				386		-386	-100.00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		69 843		124 316		-54 473	-43.81
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers (III)</b>		<b>73 719</b>		<b>140 746</b>		<b>-67 027</b>	<b>-47.61</b>
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		9 982		14 080		-4 098	-29.10
Intérêts et charges assimilées		26 330		41 417		-15 087	-36.42
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
<b>Total des charges financières (IV)</b>		<b>36 312</b>		<b>56 497</b>		<b>-19 185</b>	<b>-34.56</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>37 407</b>		<b>84 249</b>		<b>-47 842</b>	<b>-56.11</b>



COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-44 996</b>	<b>7 219</b>	<b>-52 215</b>	-723.29
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	5 618	282	5 336	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>5 618</b>	<b>282</b>	<b>5 336</b>	N/S
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion		220 903	-220 903	-100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>		<b>220 903</b>	<b>-220 903</b>	-100.00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>5 618</b>	<b>-220 621</b>	<b>226 239</b>	102.55
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 228	3 851	-2 623	-68.10
Total des produits (I + III + V)	295 490	431 844	-136 354	-31.56
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	336 097	649 096	-312 999	-48.21
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-40 607</b>	<b>-217 252</b>	<b>176 645</b>	81.31
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	12 879	13 636		
Prestations	17 510	40 000		
Personnel bénévole	27 547	46 654		
<b>TOTAL</b>	<b>57 936</b>	<b>100 290</b>		





---

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020**

---

**Annexe simplifiée***(Base Règlement ANC n° 2018-06)*

Notre association INITIATIVE GARD est l'une des 214 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremerin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

A compter de l'exercice 2011, l'association INITIATIVE GARD applique les normes comptables Initiative France dans le cadre d'une méthode préférentielle de présentation des comptes annuels





### Informations sur les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes sous les réserves 2020 mentionnées ci-après,
- Indépendance des exercices
- Continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

### Impact sur les comptes liés à l'application du Règlement ANC 2018-06

Notre association applique pour la première fois aux comptes annuels au 31/12/2020, le Règlement ANC 2018-06. Ce règlement n'a aucun impact sur la présentation des comptes.



### Informations relatives au bilan

#### - Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC 2018-06)

##### *Immobilisations corporelles*

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions par cession ou par mise hors service	Valeur brute fin d'exercice
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 435 €	- €	- €	6 435 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 435 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 435 €</b>

##### *Amortissements*

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions par cession ou par mise hors service	Valeur brute fin d'exercice
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 616 €	841 €	- €	5 457 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 616 €</b>	<b>841 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 457 €</b>

##### *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie.

La méthode de calculs de la dépréciation appliquée lors de la clôture des comptes 2020 est la suivante :

- En cas de cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours ou de redressement judiciaire en cours, la méthode est identique à celle préconisée par Initiative France (soit provision de 100 % du solde), sauf si le débiteur a accepté la mise en place d'un plan d'apurement de sa dette, sur une durée de moins de 5 ans, et qu'il en honore les échéances;



- Provision au-delà de 3 échéances non honorées : 100 % du solde sauf si le débiteur a accepté la mise en place d'un plan d'apurement de sa dette, sur une durée de moins de 5 ans, et qu'il en honore les échéances

#### *Etat des échéances des prêts (avant provision pour dépréciation)*

	Prêts au 31 décembre 2019	Prêts accordés en 2020	Prêts versés en 2020	Remboursements en 2020	Prêts au 31 décembre 2020
Nombre :	731	132	142		724
Montant :	4 158 790 €	1 409 500 €	1 534 000 €	1 333 681 €	4 332 779 €

#### *Etat des provisions sur prêts*

	Provision au 31 décembre 2019	Dotation 2020	Reprise 2020	Provision au 31 décembre 2020
Nombre de prêts concernés :	67			58
Montant :	358 328 €	9 982 €	69 843 €	298 467 €
Montant de la prov. / Montant des Encours de prêts	8,62%			6,89%
Nbre de prêts dépréciés / Nbre total prêts en cours	9,17%			8,01%

Comme indiqué précédemment, l'Association Initiative Gard applique les préconisations d'Initiative France. De plus, de manière prudentielle, Initiative Gard provisionne l'intégralité de la créance en cas de plan d'apurement supérieur à 5 ans.

Ainsi, pour information, au 31/12/2020, suivant les seules préconisations d'Initiative France, le nombre de prêts concernés par la provision serait de 35 pour un montant de 169 179 €.

#### *Etat des pertes sur prêts*

	31 décembre 2019	2020	31 décembre 2020
Nombre de prêts concernés :	78	5	83
Montant :	348 520 €	26 330 €	374 850 €
Montant des pertes / Prêts depuis l'origine :	1,78%		1,82%
Nbre de prêts perdus / Nbre depuis origine :	4,04%		4,01%

**Etat des créances**

ÉTAT DES CRÉANCES	31/12/2020	Échéances en retard	Échéances 2021	Échéances à plus d'1 an
Prêts	4 332 779 €	379 683 €	1 349 195 €	2 983 584 €
Subv. Fonctionnement à recevoir	179 861 €	- €	179 861 €	- €
Subv. Fonds de capitalisation à recevoir	58 350 €	- €	58 350 €	- €
Divers produits à recevoir	1 000 €	- €	1 000 €	- €
Organismes sociaux	2 465 €	- €	2 465 €	- €
Autres créances	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>4 574 455 €</b>	<b>379 683 €</b>	<b>1 590 871 €</b>	<b>2 983 584 €</b>

- **Répartition de la trésorerie (NIF)**

Au 31/12/2020, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

trésorerie	31/12/2020
	montant
Trésorerie sur prêt	1 344 301 €
Trésorerie sur fonctionnement	41 798 €
<b>total</b>	<b>1 386 099 €</b>

- **Montant des engagements financiers (NIF)**

Au 31/12/2020, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. L'engagement s'élève à 208 000 € pour 18 dossiers.

- **Variation des fonds propres (ANC 2018-06 et NIF)**

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Le résultat sur fonds de prêt de l'exercice fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.



Les pertes et provisions sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

**Tableau de suivi des apports avec droit de reprise**

Fonds associatifs avec droit de reprise	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
BPI France	708 126 €	- €		708 126 €
<b>TOTAL</b>	<b>708 126 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>708 126 €</b>

**Tableau de suivi des apports sans droit de reprise**

Fonds associatifs sans droit de reprise	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Apports privés	946 270 €	115 750 €	- €	1 062 020 €
Apports Département	1 100 980 €	- €	- €	1 100 980 €
Apports Région	451 190 €	- €	- €	451 190 €
Apports Communes/Intercommunalités	2 239 227 €	241 838 €	- €	2 481 065 €
Apports Charbonnage Alès	30 490 €	- €	- €	30 490 €
Apports Feder	376 278 €	- €	- €	376 278 €
Apports Fnadt Etat	30 490 €	- €	- €	30 490 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 174 925 €</b>	<b>357 588 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 532 513 €</b>

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de la plateforme, se présente ainsi (NIF) :

fonds propres fonctionnement	31/12/2020
	montant
réserves	0 €
report à nouveau	- 550 198 €
sous-total	- 550 198 €
résultat fonctionnement	- 68 946 €
<b>total</b>	<b>- 619 144 €</b>



**Etat des dettes**

ÉTAT DES DETTES	31/12/2020	Échéances 2021	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 065 €	4 065 €	- €
Dettes fiscales et sociales	41 224 €	41 224 €	- €
Autres dettes	16 437 €	16 437 €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>61 726 €</b>	<b>61 726 €</b>	<b>- €</b>

**Informations relatives aux comptes de résultat****- Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)**

ORGANISMES	Reçu	A recevoir	Total
NACRE	6 890 €	- €	6 890 €
Fonds Social Européen	- €	- €	- €
Département GARD	39 850 €	- €	39 850 €
Région Occitanie	- €	138 000 €	138 000 €
Bassin de Nîmes	4 850 €	- €	4 850 €
Bassin Gard Rhodanien	- €	- €	- €
Convention QPV	300 €	- €	300 €
Revalorisation	- €	- €	- €
			- €
<b>TOTAL</b>	<b>51 890 €</b>	<b>138 000 €</b>	<b>189 890 €</b>

**État des subventions sur exercices antérieurs à recevoir**

ORGANISMES	Montant à recevoir en début d'exercice	Versements recus en cours d'exercice	Révision du montant de la subvention	Solde à recevoir en fin d'exercice
Région Occitanie 2018	148 012 €	- €	18 652 €	129 360 €
Région Occitanie AAP4 2019/2021	161 591 €	260 980 €	138 000 €	38 611 €
QPV 2018/2019 (AAP/CDC et EPCI)	12 191 €	300 €	- €	11 891 €
		- €		- €
<b>TOTAL</b>	<b>321 794 €</b>	<b>261 280 €</b>	<b>119 348 €</b>	<b>179 861 €</b>



- **Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)**

	Déficit	Excédent
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>-40 606 €</b>	
Dont part du résultat de fonctionnement	68 946 €	
Dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêts	31 521 €	
Dont part du résultat lié à la variation de la provision sur prêts		59 861 €

**Contributions en nature (ANC 2018-06)**

*Détail des contributions volontaires en nature*

Répartition par nature de charges	31/12/2020	31/12/2019
	Débit	Débit
861 - Mise à disposition gratuite de locaux par la Chambre de Métiers	12 879	13 636
864 - Valorisation du bénévolat	27 547	46 554
864 - Participation en nature CCI GARD (realisation Dossiers)	17 510	40 000

Répartition par nature de ressources	31/12/2020	31/12/2019
	Débit	Débit
870 - Bénévolat	45 057	86 554
871 - Prestations en nature	12 879	13 636

L'évaluation des avantages en nature liés à la mise à disposition gratuite des locaux inclut également les frais d'affranchissement et de reprographie pris en charge par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour le compte de l'association Initiative Gard.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait apparaître 540 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 51 €/heure (valorisation Initiative France) donne un montant de 27547 €.



### Autres informations

#### - COVID 19

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée au 31 décembre 2020 sont mentionnées dans l'annexe accompagnées le cas échéant, des impacts connus et estimables à la date d'établissement de ces comptes ;

L'association a pris les mesures suivantes afin de limiter les effets de la crise sanitaire de Mars 2020, à savoir :

- Report des échéances : 375 échéances pour un montant de 75 205€
- Fermeture du site,
- Recours à des mesures de chômage partiel,
- Et développement du télétravail et des visio-conférences.

#### - Effectif moyen (ANC 2014-03 et NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

	effectif	2020
cadres		1
non cadres		6
<b>total général</b>		<b>7</b>

#### - Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC 2014-03 et NIF)

L'indication des rémunérations et avantages en nature des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés, pour l'année 2020, n'est pas fournie car elle conduirait à communiquer une information nominative.



- *Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)*

honoraire CAC	31/12/2020
certification des comptes	3 821 €
autres missions	
<b>total</b>	<b>3 821 €</b>

